



Le Conseil des Etats met fin au libre-échange agricole avec l'UE: une décision à courte vue !

Le lobby paysan a remporté une victoire à une étonnante majorité: après le Conseil national, voici que le Conseil des Etats vient de dire au Conseil fédéral de suspendre les négociations sur le libre-échange agricole avec l'UE. Et cela, précise-t-il, tant que le cycle de négociations de Doha (OMC) n'aura pas abouti. Cette décision correspond en fait à un véritable coup d'arrêt dans la mesure où le cycle de Doha est lui-même bloqué.

Cette décision à courte vue du Parlement n'est guère responsable.

economiesuisse a signalé en maintes occasions que même si le cycle de Doha n'aboutit pas, la Suisse doit très probablement s'attendre à ce que la compensation des ressources selon la loi sur les produits agricoles transformés (« Schoggigesetz ») soit interdite à l'avenir. Si les exportateurs de denrées alimentaires doivent payer les prix élevés des matières premières agricoles helvétiques, ils ne seront plus compétitifs sur le marché européen.

Par sa décision, le Conseil des Etats accepte donc l'idée de priver de toute compétitivité une partie importante de l'industrie agroalimentaire. Conséquence inévitable: le site de production helvétique se trouvera sensiblement affaibli à moyen terme et les entreprises concurrentielles seront poussées à émigrer hors de notre pays.

Adaptations structurelles urgentes reportées sine die

economiesuisse ne comprend pas pourquoi le Chambre haute a mis en péril les conditions-cadre de nombreuses autres branches pour renforcer le protectionnisme agricole. Plus que jamais dans le contexte d'un franc fort, des

branches comme l'hôtellerie et la restauration ont à lutter durement pour préserver leur compétitivité. Le signal donné aujourd'hui est aussi une mauvaise nouvelle pour les branches qui souffrent du tourisme d'achat.

Le lobby paysan a peut-être remporté une victoire maintenant, mais à long terme, le véritable perdant sera notre agriculture. Ce blocage gèle les indispensables adaptations structurelles et diminue encore la compétitivité et la capacité d'innovation de la branche. En adoptant cette motion, le Conseil des Etats se prononce pour une mise sous cloche du secteur agricole, manifestement la seule voie praticable à ses yeux pour notre paysannerie. Sa décision, au contraire, est tout sauf un vote de confiance dans la capacité d'innovation d'une agriculture sûre de ses atouts.